

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**12 juin**  
**2020**  
**(10)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 12 juin 2020 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau  
Lucie Vignola  
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer  
André Lafrenière.  
Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente par visioconférence Zoom.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**20-126**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-127**

**3. Adoption du procès-verbal du 08 mai 2020**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 08 mai 2020 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et autres rapports**

**5. Dépôt du rapport financier**

Dépôt du rapport financier par la directrice générale.

**6. Adoption des comptes à payer au montant de 31 403.81 \$**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 31 403.81 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

13223*	Bell Canada	116,72\$
13224	Blanko	1 149,75\$
13225	Au Coin de la chaussure enr.	128,72
13226*	Compo Recycle	32 803,64\$
13227*	Conteneur Recycle Inc.	701,81\$
13228	Claude Rondeau entr. Électricien	1 095,48\$
13229	Eurofins Environex	73,30\$
13230*	Fédér. Québécoise des municipalités	137,98\$
13231*	Fleettél Inc.	22,32\$
13232*	Fonds d'information sur le territoire	20,00\$
13233	JLD-Lague	477,15\$
13234	Linda Lamontagne	50,00\$
13235	Pièces d'auto Laparé Inc.	485,77\$
13236	Réjean Lavoie	100,00\$
13237*	L'Union-Vie	4 180,56\$
13238	Martech	181,09\$
13239	Patrick Morin	17,16\$
13240	Pétrole Pagé Inc.	362,35\$
13241	Les Rénovations C.M.P.	4 484,03\$
13242	Info Page	63,09\$
13243*	Société Canadienne des Postes	202,14\$
13244	Remboursement de dépenses	25,47\$
13245*	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	571,00\$
13246	SRAD Communications	1 244,03\$
13247	9172-6976 Québec Inc.	93,39\$
13248	Échafauds Plus (Laval) Inc.	416,30\$
13249	La Griffes SGB	609,37\$
13250	Hachette Collections	41,27\$
13251	Husky Ltée	1 808,66\$
13252	Librairie Martin Inc.	33,39\$
13253	Messer Canada Inc.	25,55\$
13254	Patrick Morin	87,17\$
13255	Pétrole Pagé Inc.	910,91\$
13256	Produits sanitaires des Plaines Inc.	37,39\$
13257	P.G. Solutions Inc.	1 690,14\$
13258	SPMédical	524,12\$
13259	SRAD Communications	480,60\$
13260	Association des résidents du lac Ouareau	200,00\$
13261	Associations des lacs Castor	260,00\$
13262	Association des propriétaires des lacs	1 475,04\$
13263	Beaudry Carole	20,00\$
13264*	Compo Recycle	33 883,77\$
13265*	Conteneur Recycle Inc.	1 347,58\$

13266	Femmes Actives	500,00\$
13267	Salaire Élections	20,00\$
13268	GDG Environnement	70 195,23\$
13269	Salaire Élections	20,00\$
13270*	OMH Saint-Donat HLM	1 133,52\$
13271*	Rogers	86,76\$
13272*	Société Canadienne des Postes	8,83\$
13273	Salaire Élections	20,00\$
13274	Asso. Des propriétaires des lacs	1 000,00\$
13275*	Jobert inc.	33 611,11\$
13276*	Manoir de la rivière Dufresne	3 084,30\$
13277*	Association des directeurs municipaux	544,99\$
13278*	Bell Canada	287,99\$
13279*	Conteneur Recycle inc.	4 883,46\$
13280*	Fleettél inc.	24,05\$
13281*	Fonds d'information sur le territoire	70,00\$
13282*	Juteau Ruel inc.	1 077,12\$
13283	Lavoie Réjean/remb. Salle diabète	200,00\$
13284*	L'Union-vie	3 721,50\$
13285*	MRC de Matawinie	16 635,51\$
13286*	Purolator inc.	13,64\$
13287	Retraite Céline / livres	100,00\$
13288*	Société Canadienne des Postes	99,22\$
13289*	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	671,00\$
13290*	Syndicat Canadien de la fonction publique	582,95\$

\* Total des incompressibles : 140 523,47 \$

### **Période de questions sur les finances**

#### **7. Règlements et avis de motion**

20-129

##### **7.1 Règlement numéro R-208 concernant les nuisances [n/d R-208]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le Règlement numéro 208 concernant les nuisances, tel que déposé et incluant les modifications apportées au projet de règlement.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **7.2 Avis de motion – Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires [n/d R-175]**

Madame la conseillère, Chantale Perreault, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement numéro R-175-6 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Le conseil adoptera le règlement lors d'une séance ultérieure.

- Est déposé également le projet de Règlement numéro R-175-6.

### **Période de questions sur la réglementation**

## **8. Administration et ressources humaines**

### **20-130 8.1 Employé – Emploi Canada été 2020 [n/d 208-141]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale, madame Chantal Soucy, d'embaucher monsieur Pierre Lavigne à titre de *Commis du service à la clientèle* au garage municipal, pour l'Éco-Centre et le lavage de bateaux;
- Que monsieur Pierre Lavigne soit embauché via un projet spécial et que son salaire soit de 14,10\$ de l'heure.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **20-131 8.2 Employé municipal – Journalier chauffeur opérateur [n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci embauche monsieur Jimmy Paquin à titre de *Journalier-chauffeur-opérateur*, poste permanent-temps plein, selon les conditions de la convention collective. Monsieur Paquin débutera sa période d'essai le lundi 15 juin 2020.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **20-132 8.3 Employé municipal – Responsable bibliothèque [n/d 302-100]**

**ATTENDU** Le départ à la retraite de madame Céline Riopel;

**ATTENDU** La parution de l'offre d'emploi pour les employés municipaux;

**ATTENDU QUE** Madame France Blouin a déposé sa candidature et qu'elle est présentement préposée à la bibliothèque,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci embauche madame France Blouin à titre de responsable de la bibliothèque, à raison de 24 heures par semaine.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **20-133 8.4 Assurance collective-renouvellement [n/d 303-140]**

**ATTENDU QUE** La Municipalité a reçu deux (2) offres pour le renouvellement des assurance collectives :

- ASQ Consultants
- SCFP,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci, après étude des deux (2) offres, renouvelle le contrat des assurances-collectives avec ASQ Consultants pour une autre année.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-134            8.5    Politique et Guide du retour au travail [n/d 103-121]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la Politique et le Guide du retour au travail, tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-135            8.6    Toponymie- nouvelle appellation du lac Beauchamp et du mont Montagne noire [n/d 703-000]**

**ATTENDU QU'**            Il existe un (1) lac *Beauchamp* et un (1) mont *Montagne Noire* sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci ainsi que sur le territoire de Saint-Donat;

**ATTENDU QU'**            Il y a eu création d'un sentier et construction d'un refuge, ce qui amènera beaucoup de randonneurs;

**ATTENDU QU'**            Il pourrait y avoir confusion sur la localisation des gens lors de situations d'urgence;

**ATTENDU QUE**            La sécurité des randonneurs pourrait être mise en jeu,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de modifier les noms suivants :
  - lac Beauchamp par celui de lac Saint-Loup
  - mont Montagne Noire par celui de Mont Saint-Loup,
- Que la municipalité avise les services de sécurité des changements de noms après l'acceptation de ceux-ci par le service de la Toponymie.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-136

**8.7 Archives Lanaudière – représentant [n/d 107-180]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de la conseillère Lucie Vignola à titre de représentante de la Municipalité au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-137

**8.8 Matériel informatique - acquisition serveur [n/d 402-101]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Qu'à la suite des soumissions reçues, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de PG Solutions concernant l'acquisition d'un nouvel équipement informatique et de ses composantes, au coût total de 7 582,81\$ avant taxes, réparti comme suit :

• Dell OEM Serveur T340 4x480 32Go CPU 6cores	3 766,48 \$
• Licence Windows 2019 serveur STD	1 181,51 \$
• Windows 2019 (5 postes)	264,82 \$
• Installation et configuration	1 920,00 \$
• Sauvegarde infonuagique	450,00 \$

Le financement de la dépense se fera à même le surplus non affecté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**

20-138

**9.1 Service des incendies- nomination [n/d 302-110]**

**La conseillère Lucie Vignola se retire pour la prise de décision de cette résolution et déclare son intérêt pécuniaire dans le dossier**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination suivante, telle que proposée par le directeur du service incendie, monsieur Jonathan Ruffo :

***Monsieur Victor Hamelin : lieutenant***

Adopté unanimement par les conseillers.

20-139

**9.2 Pompier : embauche [n/d 302-110]**

**La conseillère Lucie Vignola se retire pour la prise de décision de cette résolution et déclare son intérêt pécuniaire dans le dossier**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'engagement de monsieur Claude Hamelin, à titre de pompier;
- Que l'engagement deviendra effectif à la suite du dépôt, auprès de la directrice générale, du certificat médical conforme remis par la clinique de Rosemère;
- Que la période de probation sera d'une durée d'un (1) an.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-140**

**9.3 Pompier : embauche [n/d 302-110]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'engagement de monsieur Alain Surprenant, à titre de pompier cadet;
- Que l'engagement deviendra effectif à la suite du dépôt, auprès de la directrice générale, du certificat médical conforme remis par la clinique de Rosemère;
- Que la période de probation sera d'une durée d'un (1) an.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-141**

**9.4 Pompier : embauche [n/d 302-110]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'engagement de monsieur Robert Bellerose, à titre de pompier cadet;
- Que l'engagement deviendra effectif à la suite du dépôt, auprès de la directrice générale, du certificat médical conforme remis par la clinique de Rosemère;
- Que la période de probation sera d'une durée d'un (1) an.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-142**                    **9.5**    **Schéma de couverture de risques en incendie - Rapport annuel [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte et transmette à la MRC de Matawinie, le dépôt du rapport annuel 2019 concernant l'avancement du schéma de couverture de risques incendie, tel que déposé par le directeur des incendies, monsieur Jonathan Ruffo.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10.    Travaux publics**

**20-143**                    **10.1**    **Luminaire de rue – déplacement [n/d 602-160]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le déplacement du luminaire situé en face du 1892 chemin de l'Iris, sur un autre poteau situé à proximité, afin d'éliminer l'éclairage dans les fenêtres du propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-144**                    **10.2**    **Poste de lavage de bateaux [n/d 204-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale d'acquérir l'équipement nécessaire à l'installation d'une station de lavage de bateaux au garage municipal. Le coût des acquisitions s'élève à environ 1 000,00 \$;
- Qu'un transfert de fonds de 1 000,00 \$ soit effectué au Grand Livre, du compte 02-29500-451 au compte 02-47000-452.

Adopté unanimement par les conseillers.

**20-145**                    **10.3**    **2821 chemin Saint-Guillaume – Mandat [n/d 5625-42-1689]**

**ATTENDU QU'** Au 2821, chemin Saint-Guillaume, le dénivelé du chemin fait en sorte que l'eau se retrouve sur la propriété,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,



- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à mandater un ingénieur afin d'analyser la situation et de régler la problématique avant que des dommages considérables ne soient causés à la propriété.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-146

#### **10.4 Chemin du Harfang – Cession [n/d 602-120]**

**ATTENDU** La réception d'une demande de cession pour le chemin du Harfang;

**ATTENDU QUE** Le conseil municipal est informé que l'article V du règlement 108-92 (nouveaux développements de chemins) mentionne que tout nouveau chemin doit avoir une évaluation suffisante afin de couvrir les frais calculés à 2 500,00 \$ le kilomètre;

**ATTENDU QUE** Le total des évaluations sur le chemin du Harfang ne couvre pas le montant des frais calculés,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le transfert de propriété du chemin du Harfang et mandate le notaire Raymond Sigouin pour effectuer la transaction;
- D'autoriser la mairesse, madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer tout document à cet effet;
- De ne pas tenir compte de l'article V, ci-haut mentionné, car celui-ci empêche le développement de deux (2) projets, soit la vente de terrains du promoteur ainsi que le développement du camping de la Forêt Ouareau.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **Période de questions des travaux publics**

#### **11. Environnement et Hygiène du milieu**

#### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

20-147

#### **12.1 Fête nationale / commandite monétaire [n/d 802-114]**

**ATTENDU QUE** La Fête nationale ne sera pas célébrée comme les années précédentes à cause de la situation actuelle;

**ATTENDU QUE** Le gouvernement a annulé les subventions de l'année en cours,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 200,00\$ afin de commanditer la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière pour :
  - La conception d'un montage de capsules d'artistes et personnalités Lanaudois qui seront diffusées sur les médias sociaux;
  - Un spectacle Facebook Live de Martin Deschamps avec des artistes invités.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

#### **13. Aménagement, urbanisme**

20-148

##### **13.1 Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à l'application des dispositions du chapitre 5 du Règlement numéro 208 sur les nuisances de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci par la Municipalité de Saint-Donat [n/d R-208]**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Saint-Donat et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'application du chapitre 5 du Règlement numéro 208 sur les nuisances, dispositions relatives au bruit;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu

- Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la conclusion d'une entente concernant l'application des dispositions édictées au chapitre 5 du Règlement 208 sur les nuisances de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci par la Municipalité de Saint-Donat. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était, ici, tout au long reproduit.

#### **ARTICLE 2**

La mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

**13.2 Résolution du conseil décidant de poursuivre le processus de dérogation, PIIA et permis d'usage conditionnel (malgré la suspension imposée par l'arrêté ministériel). [n/d 102-111]**

**CONSIDÉRANT QUE** Le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures, PIIA et permis d'usage conditionnel;

**CONSIDÉRANT** L'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** Dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

**CONSIDÉRANT QUE** L'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures, PIIA et permis d'usage conditionnel, retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** La présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation, PIIA et permis d'usage conditionnel qui seraient déposés);

**CONSIDÉRANT QU'** Il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** Le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures, PIIA ou permis d'usage conditionnel, dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** Le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure, d'un PIIA et d'un permis d'usage conditionnel, soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures, PIIA et permis d'usage conditionnel, déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);
- Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité expliquant notamment la nature des demandes de dérogation mineure, PIIA ou permis d'usage conditionnel, et leur porté et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure, PIIA ou permis d'usage conditionnel;
- Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 1900 montée de la Réserve à Notre-Dame-de-la-Merci, à l'attention de madame Martine Bélanger, directrice générale adjointe ou par courriel, à cette dernière, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;
- Qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires est expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur les demandes de dérogation mineure, PIIA ou permis d'usage conditionnel.

Adoptée unanimement par les conseillers

20-150

**13-3 Demande de cessation du moratoire chemin des Roselins**  
**[n/d 602-120]**

**ATTENDU QUE** Le conseil avait émis un moratoire en décembre 2018 concernant l'octroi de permis de *Résidence de tourisme*;

**ATTENDU QUE** Le conseil a reçu une demande de retrait;

**ATTENDU QUE** Le conseil a fait une demande par sondage aux résidents du chemin des Roselins;

**ATTENDU QUE** Les réponses sont majoritairement en défaveur de la cessation du moratoire,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de fin du moratoire sur le chemin des Roselins concernant l'octroi de nouveaux permis de *Résidence de tourisme*, prévu au Règlement relatif aux usages conditionnels.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

#### **14. Promotion touristique et développement**

##### **20-151 14.1 Génératrice - acquisition [n/d 401-111]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de Drumco, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'une génératrice fixe au coût de 23 796,17 \$ avant taxes, selon les caractéristiques du devis;
- Que cette somme soit prise à même le surplus accumulé non affecté qui inclut la subvention de 12 000,00 \$ reçue pour ce projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **20-152 14.2 Nouveaux horizon - acquisition [n/d 208-141]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de Tessier Récréo-Parc pour l'acquisition d'une balançoire grands-parents-enfants et de panneaux-affiches pour un circuit d'exercices, au coût de 8 961,00 \$ avant taxes, selon les caractéristiques du devis.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **20-153 14.3 FADOQ Notre-Dame-de-la-Merci - affiches [n/d 114-500]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'installation des affiches de la FADOQ, selon des endroits désignés, afin d'informer les membres que l'organisme est toujours là pour eux, malgré la pandémie.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

### **15. Art et Culture**

#### **Période de questions sur les arts et la culture**

#### **Période de questions d'ordre générale**

**20-154**

### **16. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 20-128, 20-130, 20-131, 20-132, 20-133, 20-137, 20-138, 20-139, 20-140, 20-141, 20-143, 20-144, 20-145, 20-146, 20-147, 20-151, 20-152.**

**Chantal Soucy, Directrice générale**

0 personnes

Fin de la session 10h38

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**